

Bienvenue au parc industriel de Höchst!

Consignes visant le parc industriel de Höchst



1. Règles de circulation

- Le code de la route s'applique dans le parc industriel.
- La vitesse maximale est limitée à 30 km/h.
- Les exceptions sont signalées par des panneaux.
- Les véhicules ferroviaires ont la priorité.
- Dans toutes les zones du parc industriel, faites particulièrement attention aux véhicules spéciaux.
- Les piétons doivent utiliser les voies piétonnières prévues.
- Tout accident de la circulation est à déclarer (appels téléphoniques internes d'urgence : composez le 112 ou le 069-305-112 [portable]). Il est interdit de circuler en skateboard, en rollers et en kickboard !



2. Interdiction de fumer

- Il est formellement interdit de fumer dans tout le parc industriel.
- Il n'est permis de fumer que dans les zones comportant une signalétique d'autorisation correspondante.
- L'interdiction de fumer vaut également à l'intérieur des véhicules.
- Dans les bâtiments et zones comportant la mention « EX », le port d'allumettes, d'appareils électriques (voir point 9) et de briquet est interdit



3. Interdiction de consommer de l'alcool et des stupéfiants

- Il est interdit d'introduire et de consommer des boissons alcoolisées et des stupéfiants dans le parc industriel.
- Interdiction de pénétrer dans le parc industriel à toute personne sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants.



4. Interdiction de photographier et de filmer

- Il est interdit de photographier et de filmer avec des appareils-photos, des caméras ou des portables avec appareil-photo numérique. S'il vous faut une autorisation pour photographier ou pour filmer, veuillez s.v.p. contacter le Centre de Services. Pour joindre le Centre de Services, composez le 069-305-2455 ou le 069-305-24780.



5. Animaux

- Il est interdit d'amener des animaux.



6. Enregistrement dans l'entreprise

- Vous devez venir vous présenter au point d'enregistrement de l'entreprise. Les points d'enregistrement sont indiqués par une signalétique.
- Le travail ne peut commencer qu'après l'inscription, après avoir reçu les instructions de sécurité, l'autorisation/le permis de travailler.
- Lorsque vous quittez l'entreprise, vous devez vous présenter au point d'enregistrement pour valider votre départ. Sans l'autorisation des responsables de l'entreprise, il est interdit d'utiliser, de changer, voire de modifier, de prendre ou d'enlever des équipements de l'entreprise



7. Incendie, accident, pollution environnementale, accident de la circulation, urgence médicale

- Composez immédiatement les numéros d'appel d'urgence (réseau téléphonique interne : 112 ; portable : composez le 069-305-112 ou utilisez un dispositif d'alarme incendie) et prévenez l'entreprise concernée.



- Pour apporter les soins médicaux requis à court terme en cas de blessures ou de maladie grave, il faut, après que les premiers soins ont été dispensés par les responsables du premier secours de l'entreprise, se rendre au Centre de médecine du travail (bâtiment D 810)



8. Surveillance par caméras

- Les zones sous vidéosurveillance sont repérées au moyen du panneau ci-contre. Les limites extérieures du parc industriel de Höchst se trouvent sous surveillance vidéo.



9. Interdiction d'utiliser des appareils électriques dans les zones à protéger contre le risque d'explosion

- Il est formellement interdit d'avoir des appareils électriques (p.ex. des ordinateurs portables ou des téléphones portables) dans les zones à risque d'explosion (zones balisées « EX »). Cela vaut également pour les appareils électriques éteints et pour les portables en version antidéflagrante.

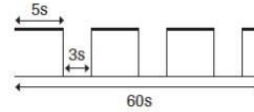


10. Alarme au gaz

- Des signaux d'alarme (tonalité continue pendant 60 secondes) avertissent en cas d'échappement de gaz dangereux.
- En cas d'alarme au gaz, il faut respecter les instructions données par le personnel de l'entreprise et/ou par les pompiers du parc industriel ou par le service de sécurité du parc industriel.

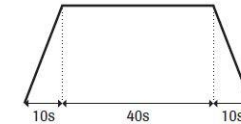


Alarme en plein air ou à l'extérieur des bâtiments



Rendez-vous immédiatement au prochain bâtiment fermé. Fermez toutes les portes et les fenêtres. Respectez les instructions données par les pompiers et par le service de sécurité du parc industriel de Höchst. Vous recevrez plus d'informations au point de rassemblement de chaque bâtiment (consultez le tableau indiquant les règles à suivre dans les bâtiments en cas d'alarme).

Alarme à l'intérieur des bâtiments



Restez calme. Fermez toutes les portes et les fenêtres. Eteignez tous les appareils de climatisation et d'aération. Rendez-vous aux points de rencontre du bâtiment (consultez le tableau indiquant les règles à suivre dans les bâtiments en cas d'alarme). Sommez les passants dans la rue de rejoindre le bâtiment. Respectez les ordres des supérieurs de l'entreprise ainsi que des responsables du bâtiment. Ne quittez pas le bâtiment avant la fin de l'alarme.

Règles comportementales à respecter à l'intérieur du bâtiment :

- Restez calme.
- Fermez les portes et les fenêtres.
- Rendez-vous au point de rassemblement dans le bâtiment (voir le règlement d'alarme en vigueur dans chaque bâtiment).
- Respectez les instructions données par le supérieur hiérarchique de l'entreprise ou par le responsable du bâtiment.
- Ne quittez pas le bâtiment tant que la fin de l'alerte n'a pas été émise.

Règles comportementales à respecter en plein air :

- Restez calme.
- Pour échapper à un nuage de gaz, déplacez-vous transversalement à la direction du vent, rendez-vous immédiatement dans le bâtiment fermé le plus proche et, une fois dedans, rendez-vous au point de rassemblement (voir le règlement d'alarme en vigueur dans le bâtiment).
- Vous recevrez d'autres informations au point de rassemblement.

En voiture :

- Restez dans la voiture.
- Fermez les vitres.
- Eteignez la ventilation et la climatisation.
- Pour échapper au nuage de gaz, roulez transversalement à la direction du vent, tenez compte de faisant d'éventuels barrages.
- Pour vous aider à déterminer la direction du vent, observez les émanations des cheminées, la direction de la vapeur sortant des tours de refroidissement et les manches à air placées à différents endroits.

En bus de ligne :

- En cas d'alarme au gaz, les bus sont immédiatement informés.
- Les bus de ligne ne se rendent plus dans les zones menacées.
- Les bus qui se trouvent dans la zone menacée reçoivent des instructions sur le lieu où ils doivent se rendre.

Alerte d'évacuation (danger dans le bâtiment)



- Durée du signal : illimitée
- Source de signaux : sirène à tonalité intermittente
- Déclenchement du signal par bouton-poussoir d'alarme bleu ou conformément au règlement des alertes dans le bâtiment

Règles comportementales à respecter :

- Quittez le chantier ou le bâtiment via les itinéraires de fuite balisés.
- Rendez-vous au point de rassemblement convenu en dehors du bâtiment (voir les règlements des alarmes en vigueur dans les différents bâtiments).
- Veuillez respecter les instructions fournies par le personnel de l'entreprise.

Attention :

L'accès au parc industriel de Höchst est interdit aux enfants de moins de 14 ans.

J'accepte que les données se référant à ma personne soient enregistrées, traitées et utilisées.

Règlements reçus et approuvés.

Attention ! Message important !

Au lien Internet <http://www.infraseriv.com/sicherheitsfilm>, vous trouverez le film de sécurité du parc industriel de Höchst.

Il est important de regarder le film avant son arrivée au parc industriel pour se familiariser avec les consignes de sécurité.